



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5156

Lyon 5e - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès de la Métropole de Lyon du parvis situé à l'angle de la rue Général Eisenhower et de la rue des Noyers en vue de la création et l'aménagement de l'accès au futur « Parc promenade Elise Rivet » - Parcelle BI n°222 - EI 05348 - N° inventaire 05348 T003-01 - Opération 05348001- Adaptation de l'opération « Aménagement du Parc Promenade Elise Rivet » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n°2015-1, programme 00012

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5156 - LYON 5E - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA VILLE DE LYON AUPRES DE LA METROPOLE DE LYON DU PARVIS SITUE A L'ANGLE DE LA RUE GENERAL EISENHOWER ET DE LA RUE DES NOYERS EN VUE DE LA CREATION ET L'AMENAGEMENT DE L'ACCES AU FUTUR « PARC PROMENADE ELISE RIVET » - PARCELLE BI N°222 - EI 05348 - N° INVENTAIRE 05348 T003-01 - OPERATION 05348001- ADAPTATION DE L'OPERATION « AMENAGEMENT DU PARC PROMENADE ELISE RIVET » ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AP N°2015-1, PROGRAMME 00012 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Acquisitions de foncier ».

Par délibération n° 2018/3924 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'opération 05348001 « Aménagement du Parc promenade Elise Rivet » pour un montant de 712 001 €

Par délibération n° 2019/4435 du 21 janvier 2019, vous avez approuvé l'échange de terrains sans soulte avec la Métropole de Lyon et notamment l'acquisition par la Ville de Lyon de la parcelle BI 2, située rue Général Eisenhower dans le 5^{ème} arrondissement.

Par délibération n° 2019/4583 du 25 mars 2019, vous avez approuvé l'acquisition des parcelles BI 191 et 192 auprès de la Société Lyonnaise pour la Construction (SLC Pitance).

Par délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celles de « Aménagement Espaces publics et verts 2015-2020 », programme 00012.

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau parc public traversant, entre la rue Joliot Curie et la rue des Noyers, la Ville projette de réaliser un accès à ce parc depuis un parvis situé à l'angle de la rue du Général Eisenhower et de la rue des Noyers. L'emprise de ce futur parvis, représentant une superficie de 124 m², fait aujourd'hui partie du domaine public métropolitain. Il a été convenu avec la Métropole de Lyon d'opérer un transfert de cette parcelle de domaine public métropolitain au domaine public communal et ce, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé que le prix de cette acquisition est inférieur au seuil de consultation obligatoire de France Domaine, fixé à 180 000 € par l'arrêté du 5 décembre 2016. La valeur vénale du bien a été estimée par la Métropole au prix de 1 € du mètre carré, soit un prix total de 124 €

Eu égard à ce faible montant, il vous est proposé d'approuver l'acquisition de la parcelle BI 222 à l'euro symbolique avec dispense de la Métropole de le verser. Les frais notariés, estimés à 800,00 euros, sont à la charge de la Ville de Lyon.

Le nouveau montant de l'opération n° 05348001 « Aménagement du Parc promenade Elise Rivet » est porté à 712 801 € Les dépenses de l'acquisition de la parcelle BI 222 située à l'angle de la rue Général Eisenhower et de la rue des Noyers– 69005 Lyon correspondant aux frais notariés estimés à 800,00 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « divers aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme 00012.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2018/3924 du 28 mai 2018, n° 2019/4435 du 21 janvier 2019, n° 2019/4583 du 25 mars 2019 et n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu le plan de division ;

Vu le projet d'acte ;

Vu l'avis favorable de Madame le Maire du 5^{ème} arrondissement de Lyon en date du 30 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans LES VISAS, en page 2, lire :

- lire :

« Vu l'avis favorable de Madame le Maire du 5^{ème} arrondissement de Lyon en date du 30 septembre 2019 ; »

- au lieu de :

« Madame le Maire du 5^{ème} arrondissement de Lyon ayant été consultée pour avis par courrier en date du 26 septembre 2019 ; »

DELIBERE

- 1- Le nouveau montant de l'opération 05348001 « Aménagement du Parc promenade Elise Rivet » est approuvé. Cette opération ainsi que les frais notariés estimés sont à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012.
- 2- L'acquisition à l'euro symbolique et aux conditions précitées par la Ville de Lyon de l'emprise du futur parvis appartenant à la Métropole de Lyon et cadastrée BI 222, située à l'angle de la rue Eisenhower et de la rue des Noyers à Lyon 5^{ème}, pour une superficie d'environ 124 m², est approuvée.

- 3- M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant correspondant aux frais notariés estimés à 800,00 euros, seront financés à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n°00012, AP 2015-1, opération 05348001 et seront imputés sur le chapitre 21 et autres, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
- 2018 : 52 001 euros ;
 - 2019 : 660 000 euros ;
 - 2020 : 800 euros.
- 5- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant €	Observations
05348T003-01	Accès parc Elise Rivet (parcelle BI 222)	124,00	2113	124,00	Estimation Métropole de Lyon 1€/m ² soit 124 €
05348T003-01	Frais notariés – Accès parc Elise Rivet (parcelle BI 222)		2113	800,00	

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY